



UNIVERSITÉ DE NANTES

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ**

SÉANCE DU MARDI 14 MAI 2013

PV N°363

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITÉ EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU MARDI 14 MAI 2013**

Le Conseil d'Administration de l'Université s'est réuni au siège de la Présidence de l'Université, sous la présidence de M. Olivier LABOUX. Siégeaient à ses côtés : M. Fabrice CLERFEUILLE, Premier Vice-président, Vice-président du Conseil d'Administration ; M. Frédéric BENHAMOU, Vice-président du Conseil Scientifique ; M. Mohamed BERNOUSSI, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire.

ÉTAIENT PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 16 MEMBRES

BELLETTRE Jérôme	Ens A	Polytech Nantes
BROCHARD Cyrille	BIATSS	UFR Faculté des Sciences et Techniques
CATALA Michel	Ens A	UFR d'Histoire, Histoire de l'Art et Archéologie
DRONNEAU Céline	BIATSS	Polytech Nantes
GANGLOFF Claude	Ens. B	IUT de la Roche-sur-Yon
GUÉVEL Arnaud	Ens. A	UFR STAPS
ISHOW Eléna	Ens. A	UFR Faculté des Sciences et Techniques
LABOUX Olivier	Président	Présidence de l'Université
LE BLAY Frédéric	Ens. B	UFR Lettres et Langues
LELOUREC Hervé	Ens. B	UFR Psychologie
LESTIEN Françoise	Personnalité ext.	CARENE
MENUET Philippe	BIATSS	UFR Faculté de Droit et Sciences Politiques
POUZAINT Yves	Ens. B	IUT de Nantes
SAMI Taklit	Ens. B	UFR Faculté des Sciences et Techniques
TASSEL Guillaume	Étudiant titulaire	IEMN-IAE
TRICHET Valérie	Ens. B	UFR de Médecine et Techniques Médicales

AVAIENT DONNÉ PROCURATION : 6 MEMBRES

COUDRIER Christiane	Personnalité ext.	CHU de Nantes
DANIEL Karine	Personnalité ext.	Nantes Métropole
JOLLIET-ÉVIN Pascale	Ens. A	UFR de Médecine et Techniques Médicales
KERBOURC'H Jean-Yves	Ens. A	UFR Faculté de Droit et des Sciences Politiques
MARTINEZ-VASSEUR P.	Ens. A	UFR Faculté des Langues et Cultures Étrangères
SAÏ Pierre	Personnalité ext.	ONIRIS

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : 9 MEMBRES

BOURGEOIS Valentin	Étudiant titulaire	UFR Lettres et Langues
BROUSSAUDIER Julie	Étudiant titulaire	UFR Psychologie
CARON Lise	Ens.B	UFR de Médecine et Techniques Médicales
CLERGEAU Christophe	Personnalité ext.	Région des Pays de la Loire
GUERIVE Michel	Personnalité ext.	Chambre de commerce et d'industrie de Nantes - Saint- Nazaire
DUBOT Christian	Personnalité ext.	CGT
GODIVEAUX Nicolas	Étudiant titulaire	UFR de Médecine et Techniques Médicales
LOUCACHEVSKY Nicolas	Étudiant titulaire	UFR d'Odontologie
ROLLAND Yann	Personnalité ext.	MEDEF de Loire Atlantique

ARRIVÉS EN COURS DE SÉANCE : 3 MEMBRES

BOURGEOIS Valentin	Etudiant titulaire	UFR Lettres et Langages
CARON Lise	Ens.B	UFR de Médecine et Techniques Médicales
GUERIVE Michel	Personnalité ext.	Chambre de commerce et d'industrie de Nantes - Saint- Nazaire

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

BANGE Pascal	Direction des Affaires Générales et Juridiques
BARBU Noël	Vice-président Finances
BEZAULT Valérie	Direction des Affaires Générales et Juridiques
BIAIS Thierry	Directeur Général des Services
BRANCHEREAU Hervé	Directeur des Affaires Financières
DEFOIS Serge	Directeur de Cabinet
EVAIN Michel	Directeur de l'UFR Faculté des Sciences et Techniques
GUÉHO Nicole	Chef de la Division de l'Enseignement Supérieur du Rectorat de Nantes
HEICHETTE Michel	Directeur de l'IUFM
KEROUANTON Jean-L.	Vice-président Patrimoine Immobilier
LARTAULT Sylvie	Directrice Générale Adjointe des Ressources Humaines
LE FICHANT Françoise	Vice-présidente Ressources Humaines et Dialogue Social
LE GALL René	Directeur de Polytech Nantes
NICLOUX Michel	Agent Comptable
TEXIER Stéphanie	Directrice Générale Adjointe des Services

MEMBRES EN EXERCICE	PRÉSENTS À L'OUVERTURE	PROCURATIONS	EXCUSÉS	ARRIVÉS EN COURS
31	16	6	9	3

SOMMAIRE

POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2013.....	5
POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	5
POINT 3 : POINT SUR LES AXES PRIORITAIRES DANS LE DOMAINE DE LA POLITIQUE IMMOBILIÈRE.....	5
POINT 4 : POINT SUR LES ACTIONS EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES.....	6
POINT 5 : PRÉSENTATION DU PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE.....	10
POINT 6 PRÉSENTATION DES AXES STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE, PAR M. BENHAMOU, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE.....	13
POINT 7 APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ACCRÉDITATION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE).....	15
POINT 8 : POINTS APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CPCA).....	20
POINT 8.1 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA LISTE DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT.....	20
POINT 8.2 : APPROBATION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE DÉPART VOLONTAIRE.....	21
POINT 8.3 : APPROBATION DES MODALITÉS D'APPLICATION DE L'ORDONNANCE N°2005-649 DU 6 JUIN 2005 AUX ACHATS DE FOURNITURES, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DESTINÉS À LA CONDUITE DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE.....	22
POINT 8.4 : APPROBATION DU DISPOSITIF 2013 DE PRÉLÈVEMENT SUR CONTRATS.....	22
POINT 8.5 : APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER DANS LE CADRE DU CPER 2007-2013 « MATÉRIAUX : CARACTÉRISATION, PROCÉDÉS, CONTRÔLE – OPÉRATION ETMPA – 3 ^{ème} TRANCHE ».....	23
POINT 8.6 : APPROBATION DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2013-2014.....	23
POINT 8.7 : APPROBATION D'UNE MODIFICATION DES STATUTS DE L'UFR DE PHARMACIE ET DES SCIENCES BIOLOGIQUES.....	24
POINT 8.8 : APPROBATION DE TARIFS, DONNS ET SUBVENTIONS.....	24
POINT 8.9 : RENDU COMPTE D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR.....	24
POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES.....	24

LE PRÉSIDENT ouvre la séance à 8 heures 05.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2013

Point reporté à un Conseil d'Administration ultérieur.

POINT 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

LE PRÉSIDENT informe le Conseil d'Administration que la mission d'accompagnement, qui fait suite à la mission flash, a commencé son travail. Elle est composée d'Inspecteurs Généraux de l'Administration de l'Éducation Nationale et de la Recherche (IGAENER), sous la coordination de M. BEZAGU. Au niveau national, des réformes auront un impact sur la vie de l'établissement : loi pour la refondation de l'École de la République, en cours d'adoption au Parlement ; projet de loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche, qui sera en discussion à l'Assemblée Nationale à partir du 22 mai ; projet de loi portant « Acte III de la décentralisation », en cours d'élaboration.

POINT 3 : POINT SUR LES AXES PRIORITAIRES DANS LE DOMAINE DE LA POLITIQUE IMMOBILIÈRE

LE PRÉSIDENT rappelle que le 21 mars 2013 le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) a adressé un courrier à l'Université de Nantes, actant que l'opération du Campus Tertre ne serait plus réalisée en Partenariat Public Privé (PPP), mais dans le cadre d'un marché de Conception, de Réalisation et d'Exploitation ou de Maintenance (CREM).

M. KEROUANTON explique que sous certains aspects le CREM ressemble au PPP, mais qu'à l'inverse de celui-ci, il ne déroge pas à la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique dans ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite « loi MOP ». Le montage opérationnel est simplifié et les coûts de gestion diminués. L'Université reste maître de l'ouvrage, ce qui n'aurait pas été le cas dans la procédure de PPP. L'objectif est d'établir un dialogue compétitif avec un groupement auquel il est à espérer que des architectes locaux participeront. La maintenance sera prise en compte dans la conception et des engagements seront demandés en matière de performance énergétique, qui est l'un des grands axes de la politique immobilière de l'établissement. L'enveloppe financière, de 30 millions d'euros, reste inchangée.

M. KEROUANTON ajoute que les enjeux sont de redonner une identité et une dynamique au Campus Tertre, d'assurer la cohérence de la stratégie immobilière de l'Université, de rapprocher de manière optimale les pôles d'enseignement et de recherche. Il s'agit également de délivrer un message très fort de recentrage des opérations immobilières sur le patrimoine existant et d'afficher une volonté d'améliorer la performance énergétique, dans une optique de développement durable.

M. KEROUANTON précise qu'en termes de délais, l'objectif est de présenter un nouveau rapport d'expertise avant l'été. Des réunions de travail avec les usagers devraient avoir lieu en juin. Une programmation plus fine devrait pouvoir être validée en octobre 2013, afin de lancer les appels à candidatures puis le dialogue compétitif qui devrait être achevé vers le mois de novembre 2014. Dans une hypothèse ambitieuse mais tenable, l'opération pourrait être livrée fin 2017.

M. KEROUANTON évoque enfin l'opération de construction concernant le laboratoire CEISAM (Chimie, Interdisciplinarité, Synthèse, Analyse, Modélisation), qui se termine dans les délais impartis. Elle est couplée avec la réhabilitation du bâtiment qu'il occupait auparavant et destiné à héberger le laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes (LPGN). Pour des raisons financières, ces travaux seront achevés en 2015, au lieu de 2014 comme il était initialement prévu. Cette situation amène à réfléchir sur la question des espaces tampons et de leurs usages. Une réflexion globale sur la répartition des usages entre recherche et pédagogie sera également nécessaire.

M. LE BLAY avait retenu qu'avec le montage en PPP, l'établissement se retrouvait dans la situation d'un locataire lié à un bailleur pour une certaine durée. Il demande en quoi le CREM est différent.

M. KEROUANTON répond que l'Université conservera la qualité de maître d'ouvrage, ce qui signifie qu'elle restera maître du jeu et en position de négociateur. Elle ne sera pas prisonnière d'engagements sur lesquels elle ne pourrait plus revenir, comme elle l'aurait été en PPP.

Mme ISHOW explique qu'appartenant au laboratoire CEISAM, elle souhaite soulever la question de l'inadéquation du personnel technique à la technicité des bâtiments. Cela implique parfois de le former à leur complexité croissante, voire de procéder à des recrutements.

M. KEROUANTON répond que les bâtiments deviennent effectivement de plus en plus complexes, ce qui rend leur entretien beaucoup plus onéreux. Il faut toutefois distinguer l'entretien des bâtiments eux-mêmes de celui des équipements scientifiques. La Direction du Patrimoine Immobilier (DPI) fait un effort permanent de mise à niveau des collègues et un ingénieur « stratégie énergétique » est en cours de recrutement.

M. BIAIS précise qu'un des axes de la réorganisation des services, qui va être présentée au prochain Comité Technique, est de renforcer et d'élargir les compétences de la DPI, jusqu'à présent très centrée sur la construction. La maintenance doit être développée, notamment dans l'optique d'une amélioration des performances énergétiques, ainsi que la logistique qui ne fait pas encore l'objet d'une réelle politique transversale à l'échelle de l'établissement.

En réponse à une intervention de **M. GANGLOFF**, **M. KEROUANTON** explique que l'une des difficultés de l'opération Nouveau Tertre est que le budget a été arrêté en 2010 et que son montant est limité à 30 millions d'euros, de manière irrévocable.

LE PRÉSIDENT ajoute que plus la part de ce budget consacrée à la maintenance sera importante, plus la part affectée aux travaux de réhabilitation diminuera, et vice-versa. Un équilibre doit être trouvé.

M. LELOUREC demande si la maintenance sera interrompue une fois que la quote-part du budget qui lui est affectée aura été consommée.

M. KEROUANTON répond qu'il faut comparer avec la situation qui aurait découlé d'un montage classique en loi MOP, avec un concours d'architecture. Aucun contrat de maintenance n'aurait alors été prévu, comme dans l'opération CEISAM où l'Université devra en faire son affaire dès la fin des travaux.

M. LELOUREC constate que le projet de construction neuve a disparu.

M. KEROUANTON répond que la mise en cohérence de la politique immobilière de l'Université implique qu'elle cesse de réaliser des opérations de construction neuve et qu'elle s'interroge sur l'usage des bâtiments existants.

M. LE BLAY estime que la question du manque de surfaces n'est pas réglée et qu'il faudra réfléchir à une redistribution et à un rééquilibrage de l'occupation de certains locaux.

M. KEROUANTON répond que cela rejoint la réflexion sur les usages qui va être lancée.

M. BENHAMOU souligne que l'objectif du projet reste de respecter les surfaces « recherche » définies par les laboratoires.

M. BOURGEOIS estime que le Conseil d'Administration et les usagers doivent être associés à la définition du programme de l'opération.

Mme SAMI considère que le Conseil d'Administration doit être également associé à la réflexion sur la politique immobilière globale.

LE PRÉSIDENT répond qu'un retour sera fait régulièrement et fait remarquer qu'un point de l'ordre du jour de chaque Conseil d'Administration est consacré à la politique immobilière.

POINT 4 : POINT SUR LES ACTIONS EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

Mme LE FICHANT évoque tout d'abord la situation des BIATSS. Après le Comité Technique exceptionnel du 10 décembre 2012, les primes des personnels BIATSS de catégorie C ont été rehaussées, par le passage direct au coefficient 5, pour un coût global de 170 000 euros. Vingt-six postes BIATSS sont gelés, répartis entre les composantes et les services communs ou centraux, selon certains critères comme le taux d'encadrement (nombre d'étudiants par agent). Il a été tenu compte de certaines situations, comme les démissions, les départs en retraite, les mutations et les réussites aux concours. Un effort d'un poste a été demandé aux composantes dont l'effectif BIATSS est compris entre 20 ETP (Équivalent Temps Plein) et 70 ETP ; de deux postes, pour celles dont cet effectif est supérieur à 70 ETP. Il a été tenu compte de cas particuliers, comme le sous-encadrement, par exemple à l'UFR de Droit et des Sciences Politiques ou à l'UFR Faculté des Langues et Cultures

Étrangères. Les plus petites composantes, dont l'effectif en ETP BIATSS est inférieur à 20, sont épargnées. Dans le contexte de la réforme qui le concerne, un effort de 5 postes est demandé à l'IUFM. Les effectifs des services centraux et communs font l'objet d'une comptabilisation un peu particulière puisqu'aucun ratio par quotité d'étudiants ne peut leur être appliqué. Onze postes y sont gelés : 7 pour les services centraux, 2 pour la Bibliothèque Universitaire, 1 pour le Service Commun de la Formation Continue et 1 pour le Service Universitaire d'Information et d'Orientation.

Mme LE FICHANT explique qu'en application de la loi « Sauvadet », il a été procédé, à partir de juillet 2012, à une « CDisation » automatique de 41 contrats à durée déterminée (CDD). Cette automaticité sera reconduite en 2013. Des contrats à durée indéterminée (CDI) seront proposés, à 100%, qu'il s'agisse de catégorie A conformément à la loi, ou de catégorie B ou C, ce que la loi n'imposait pas. Cela concerne environ 40 agents. 38 concours réservés seront ouverts en 2013, dont le Ministère vient de repousser la date. Le message va être répété aux N+1, Directeurs de composantes, Directeurs de service, que les contrats à durée déterminée ont vocation à trouver un terme et qu'il faut cesser de penser qu'un CDD aura systématiquement vocation à être renouvelé. Un CDD ne se transformera pas nécessairement en CDI ni ne conduira systématiquement à la titularisation. Enfin, des procédures ont été mises en place, pour une plus grande rapidité dans l'expression des besoins des composantes et des agents et pour la réduction des délais de réponse aux agents, aux laboratoires et aux composantes.

Mme LE FICHANT évoque la situation des enseignants. Un référentiel horaire a été mis en place, qui permet de tenir compte de toutes les tâches administratives et d'encadrement pédagogique. L'équipe présidentielle a décidé de l'élargir aux Professeurs Agrégés (PRAG) et aux Professeurs Certifiés (PRCE). Un bilan sera fait en septembre au terme de sa première année d'application, qui pourra conduire à certains ajustements. Un groupe de travail a été mis en place pour unifier les paramètres d'avancement de grade des enseignants-chercheurs. Cinquante postes d'enseignants-chercheurs sont gelés, dont 83% n'ont pas été publiés à la demande des composantes. Les 36 postes de CRATER ont été systématiquement renouvelés et 22 demandes de postes d'Attachés Temporaires d'Enseignement et de Recherche (ATER), de postes de contractuels second degré ou de contrats LRU (loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités). Lorsque cela a été possible, il a été tenu compte de la taille des composantes et de leurs priorités.

Mme LE FICHANT évoque ensuite la question du renforcement et de l'accompagnement des compétences des BIATSS. La valorisation de la formation interne est souhaitée, le plan de formation interne devant permettre de dynamiser les carrières, tant des contractuels que des titulaires. Outil de valorisation des compétences, il permettra une meilleure adéquation de l'agent à sa fonction et c'est une plus-value pour son curriculum vitae. Afin de lui donner un nouvel élan, 35 000 euros supplémentaires ont été débloqués, qui ont abondé son budget initial d'un montant de 125 000 euros. En 2012, 1 932 personnes ont été concernées, pour un volume de formation de 15 637 heures. Les actions financées sont la préparation aux concours, notamment les concours réservés, la formation des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), la formation aux risques psychosociaux (RPS), l'adaptation au poste de travail ou l'accompagnement des parcours professionnels. La formation à la langue anglaise va être relancée, particulièrement pour les personnels BIATSS qui ont vocation à s'occuper des relations avec les étudiants étrangers, notamment dans le cadre d'ERASMUS.

Mme LE FICHANT souligne qu'un objectif du plan de formation est aussi d'adapter les agents au changement, comme celui qui va affecter les systèmes d'information des ressources humaines ou des services de scolarité, ou à l'évolution des métiers financiers. Il faut développer les formations au management et optimiser l'utilisation de cet outil que sont les entretiens professionnels, qui ne doivent pas rester « lettre morte » ni être « oubliés au fond d'un tiroir ». Une politique personnalisée sera également menée en direction des personnels contractuels.

Mme LE FICHANT ajoute que mieux communiquer signifie également mieux prévenir, avec la prise en compte des risques psychosociaux, contre lesquels un plan de prévention sera élaboré à l'échéance de 2014-2015, en lien avec le CHSCT. Le MESR serait prêt à accorder certaines facilités aux établissements pionniers. Le groupe de travail compétent a été relancé, dont les membres ont bénéficié d'une formation interne qui pourra être étendue à ceux du CHSCT. Les services des Ressources Humaines (RH), la Vice-présidente Ressources Humaines et Dialogue Social et la Direction Générale des Services accordent une attention particulière aux situations spécifiques, avec l'appui de la Médecine préventive. Le volet RH sera un élément indispensable des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Le dialogue social a été rénové et le fonctionnement du Comité Technique et de la Commission Paritaire d'Établissement a été amélioré. Pour ce qui est

du Système d'Information Ressources Humaines (SIRH), l'objectif est d'améliorer les outils informatiques pour simplifier les tâches, améliorer le confort de travail des agents, optimiser la transmission et la conservation des informations.

Mme LE FICHANT conclut que l'effort de communication, de transparence et de dialogue social sera maintenu. L'évolution des carrières sera favorisée dans un objectif de lutte contre les discriminations, notamment entre les hommes et les femmes. Une politique dynamique pour l'emploi des personnels en situation de handicap sera enfin développée.

Mme DRONNEAU salue la volonté de mener une véritable politique en faveur des contractuels et demande quand l'Université répondra aux collègues dont le contrat ne sera pas renouvelé.

Mme LE FICHANT répond que des courriers à l'attention des composantes et des services sont en préparation, pour qu'ils puissent bien informer les agents concernés.

Mme DRONNEAU demande quels sont le calendrier et la méthodologie de la réflexion sur la carrière des agents contractuels et leur rémunération.

Mme LE FICHANT répond que c'est un chantier très important et que la démarche est initiée.

Mme DRONNEAU pense que l'évolution du SIRH aura des conséquences sur l'organisation humaine des services RH. Il ne s'agit pas seulement d'un changement d'outil mais d'une redéfinition du métier RH. La question se pose de l'avenir des services RH tels qu'ils existent dans les IUT, à l'IUFM et à l'École Polytechnique.

M. BIAIS répond que ce n'est pas le système d'information qui va conditionner la nouvelle organisation, mais l'inverse. Il faut d'abord définir l'organisation que l'on veut mettre en place avant de choisir le système d'information. Il convient de questionner les rapports entre les services centraux et les services de proximité et de déterminer quelles compétences doivent être exercées à quel niveau.

Mme SAMI note que le nombre de 40 CDIsation a été mentionné et souhaite connaître le nombre de demandes formulées.

Mme TEXIER répond que les 40 personnes dont le contrat a été transformé en CDI sont les 40 personnes qui remplissaient les conditions nécessaires ; le taux de CDIsation est donc de 100%.

M. LELOUREC rappelle que lors du précédent Conseil d'Administration, il avait été demandé que celui-ci vote la décision de ne pas mettre fin aux contrats des personnels précaires sur besoins permanents. L'objectif était de mettre les Administrateurs devant leurs responsabilités, face à ces personnels qui perdent leur emploi et leurs moyens d'existence. Cela avait été refusé, avec l'argument qu'il ne s'agissait pas nécessairement de non-renouvellement mais que cela pouvait être aussi du non-remplacement d'absence. Il réitère sa demande.

LE PRÉSIDENT répond que l'Université ne peut pas s'engager, sur une décision de son Conseil d'Administration, à pérenniser l'ensemble de ses contractuels. Il est nécessaire que les agents recrutés en CDD soient clairement informés sur la nature et la durée limitée de leur contrat ; c'est une question de respect des personnes.

M. GUÉVEL espère que les systèmes d'information ne vont pas contraindre la politique en matière de ressources humaines. L'exposé qui vient d'être fait n'a mentionné à aucun moment le positionnement des responsables administratifs des composantes, qui sont des relais indispensables qu'il faut informer et former. Les préoccupations sur la situation des contractuels sont essentielles ; mais il faut aussi se préoccuper de la situation des BIATSS de catégorie C, qui ont une très légitime envie de progresser. Des démarches d'accompagnement de ces personnels devraient être engagées, pour les mettre en situation de réussir les concours et leur permettre d'évoluer. Il devrait être demandé aux composantes de se fixer des objectifs chiffrés en la matière.

Mme LE FICHANT répond qu'elle a évoqué la question du rôle des N+1 dont le rôle est indispensable pour accompagner les agents. Des agents de grande valeur professionnelle ne seront cependant pas en mesure de réussir les concours pour des raisons qui peuvent tenir à leur caractère ou à leur personnalité. Il faut être en mesure d'améliorer leur carrière grâce aux outils de la formation professionnelle interne.

M. CLERFEUILLE fait savoir qu'en ce qui concerne le SIRH, des groupes de travail et de réflexion ont été constitués il y a un peu plus d'un an, composés de BIATSS, de représentants des composantes dans la diversité de leurs statuts. Cette réflexion part des besoins pour définir les outils

et non pas l'inverse. Il a été convenu qu'un délai d'à peu près un an et demi était nécessaire pour l'élaboration d'un référentiel qui permettra de choisir les applications informatiques répondant le mieux aux besoins de l'Université.

M. BIAIS précise que la nouvelle organisation des services qui sera bientôt mise en place, va rappeler le lien fonctionnel extrêmement fort entre la Direction Générale des Services et les Responsables Administratifs des composantes. Ceux-ci, ainsi que les Directeurs des composantes, ont une connaissance du terrain qui fait défaut aux services centraux, notamment en matière de ressources humaines. Le dialogue de gestion doit être renforcé et Mme la Directrice Générale Adjointe, qui supervise le domaine des ressources humaines, rencontrera régulièrement les responsables des composantes. Un groupe de travail mixte va être mis en place, réunissant des responsables de services centraux et des responsables administratifs de composantes qui travaillera à l'amélioration du dialogue de gestion.

M. GUÉVEL souhaite que le Conseil d'Administration soit informé chaque année des questions relatives aux personnels de catégorie C, qui sont essentielles. Par ailleurs, cette instance a adopté la Charte relative à l'égalité entre les femmes et les hommes, mais elle ne doit pas en rester là. Cette problématique est très sensible, notamment sur la question de l'avancement. Si une réflexion débouchant sur de réelles actions n'est pas menée, la situation en restera là.

En réponse à une intervention de **M. GANGLOFF**, **Mme Le FICHANT** relève que la situation de La Roche sur Yon est un peu particulière. La difficulté est celle de l'attractivité et de la pérennité des postes, ce qui nécessite encore plus qu'ailleurs de dessiner des perspectives à long terme. La situation des vacataires d'espagnol et d'italien est en cours d'examen.

M. MENUET remercie **Mme LE FICHANT** d'apporter des débuts de réponses à des questions que les représentants des personnels posaient depuis de nombreuses années, même s'il sera vigilant sur le suivi. Il évoque les dispositions de certains contrats sur des postes permanents, qui empêche, pour beaucoup d'entre eux, toute possibilité d'être transformés en CDI.

Mme LE FICHANT répond que certains de ces contrats sont concernés par la CDisation envisagée en 2013.

M. MENUET estime que plus beaucoup d'agents ne croient aux entretiens professionnels, car beaucoup de remarques consignées dans leurs rapports n'ont jamais été suivies d'effets, notamment en matière de formation professionnelle.

Mme LE FICHANT répond que l'établissement réfléchit à l'utilisation éventuelle d'un logiciel qui permettrait de mieux les exploiter.

M. BOURGEOIS souligne les efforts qui sont faits en matière de ressources humaines dans un contexte contraint. Toutefois, il estime qu'il est faux de dire que ce sont les composantes qui font le choix ne pas renouveler les postes, car des consignes leur ont été données, précisément à cause de ce contexte.

M. BIAIS estime que les composantes doivent être remerciées : il y a eu de réelles discussions avec elles et leurs Directeurs ont assumé des choix difficiles.

Mme ISHOW demande quelle est la répartition entre CDD et CDI parmi les agents contractuels. Elle insiste sur le fait que des secteurs techniques, comme celui des Sciences, nécessitent la présence physique d'un nombre incompressible d'agents BIATSS. Se baser sur des seuls chiffres, sans prendre en considération les fonctions occupées ou les particularités de certains services, peut se révéler dangereuse. Les formations internes sont absolument indispensables mais beaucoup trop rares, même dans les entreprises françaises. Elles permettent de dynamiser les carrières, mais aussi de faire progresser l'établissement. Une réflexion est en cours sur une Communauté d'Universités et d'Établissements et la question se pose de la mutualisation la formation interne, afin, notamment, de réaliser des économies d'échelle.

M. CLERFEUILLE répond que l'Université compte 504 BIATSS contractuels, dont 87 en CDI.

LE PRÉSIDENT ajoute que les compétences qui seraient mises en commun au sein de la Communauté d'Universités et d'Établissements ne sont pas encore définies dans leur détail et qu'il n'est donc pas possible de préciser si la formation en fera partie.

M. LELOUREC estime que l'Université devrait demander au MESR de financer la formation des membres du CHSCT, qui est prévue par la loi.

LE PRÉSIDENT répond que cette question devrait être abordée lors d'un prochain colloque de la Conférence des Présidents d'Université, consacré aux ressources humaines.

Mme LARTAULT souligne que certaines formations internes sont d'ores et déjà mutualisées entre Universités, à l'échelle du Grand Ouest. Cela permet de proposer une offre de formation beaucoup plus large, ouverte à tous les personnels des établissements, de La Rochelle à Orléans et Tours, en passant par Brest et Poitiers. Cela permet également des échanges entre les agents et de partager des pratiques et des expériences au-delà de la seule formation.

POINT 5 : PRÉSENTATION DU PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE

M. BARBU rappelle quelques points marquants. La masse salariale représentait 81,5% du budget 2012 hors amortissements et investissements ; elle en représentera 84,5% en 2013. Les dépenses d'entretien des bâtiments représentaient 12 millions d'euros et 25% des dépenses de fonctionnement. Elles ont augmentées de 1,2 million d'euros en 2012, malgré les mesures de contrôle des dépenses qui ont été prises. La mise en service de nouveaux bâtiments entraînera mécaniquement une nouvelle augmentation, malgré les efforts accomplis. Il y a eu ces dernières années un manque d'anticipation et de volontarisme dans le suivi du financement des investissements. Cela explique une grande partie de la baisse du fonds de roulement, dont 18 millions d'euros ont contribué à financer les investissements. Point positif, les ressources propres ont crû de 14% en 2012, principalement grâce aux recettes de la formation continue.

M. BARBU précise que le fonds de roulement a diminué de 6 millions d'euros, pour s'établir à 4,4 millions d'euros fin 2012, soit 5 ou 6 jours de fonctionnement, ce qui empêche une relance de la politique d'investissements. À la même date, la trésorerie s'établissait à 14,6 millions d'euros, soit 19 jours de fonctionnement. L'un des grands axes du plan de retour à l'équilibre est le gel des postes sur trois ans et l'analyse fine de tout recrutement sur ressources propres. Toutefois, en aucun cas les gels de postes ne sont des suppressions. La réduction de la masse salariale qui en est attendue s'élève à environ 4 millions d'euros. Cela ne compensera pas totalement l'augmentation de la masse salariale globale, qui devrait passer de 232 millions d'euros en 2012 à plus de 236 millions d'euros en 2013. Des actions complémentaires portant sur les charges de fonctionnement ont été mises au point, en demandant à chaque service de proposer des mesures pouvant amener des économies ou un meilleur fonctionnement. Il a été indiqué aux composantes qu'il n'était pas souhaitable qu'il y ait des recrutements d'ATER à temps partiel, étant donné le surcoût qu'engendre leur recrutement par rapport à celui d'ATER à temps plein. Les remplacements temporaires d'agents BIATSS seront limités, les personnels des services concernés étant encouragés à assumer le travail de l'agent absent. Cette politique doit être accompagnée par des primes, mais, lorsqu'il y a très peu de personnel dans un service, le remplacement sera assuré.

M. BARBU ajoute que la politique indemnitaire doit être mise à plat. Dans certains cas, elle n'a pas été revue depuis des années et il y a des différences de pratiques entre les composantes. Le risque employeur doit être pris en compte pour les emplois sur ressources propres et faire l'objet d'une grande vigilance. Il faut tenir compte du risque de disparition de la ressource financière, comme cela arrive régulièrement, du coût environnementé, c'est-à-dire du coût du poste de travail, des locaux occupés, de l'infrastructure, de l'entretien, etc., afin de s'approcher du coût réel de ce type d'emploi. L'imputation de frais de gestion sur les conventions de mise à disposition de personnels avec remboursement du poste sera généralisée. Les services administratifs et les fonctions de support vont être réorganisées, notamment avec le projet « Évolution de la Fonction Finance » (EFFI) qui concerne les fonctions financières. Concernant celui-ci, l'enjeu n'est pas simplement une réduction des coûts, mais surtout un meilleur fonctionnement des services financiers, qui doit amener à mieux dépenser, à mieux gérer les ressources dans les composantes principalement, grâce à la professionnalisation des personnels des bureaux financiers et d'aboutir à une véritable gestion financière.

M. BARBU indique que la logistique doit être améliorée, notamment en ce qui concerne les flux, avec le recrutement d'un agent. Un travail important est à réaliser, qui devrait engendrer de substantielles économies. La fonction achat va être également développée. Trois principes vont guider la politique immobilière. La construction de toute nouvelle surface devra s'accompagner d'une diminution des surfaces existantes au moins équivalente. L'occupation des locaux doit être optimisée, afin de réduire le recours aux locations. Les bâtiments doivent être réhabilités, dans le cadre du schéma directeur énergétique et du schéma pluriannuel de stratégie immobilière. Deux gros projets informatiques sont prévus : la construction d'un « data center » pour réorganiser et optimiser l'hébergement des données et la dématérialisation des procédures et des documents comme les

courriers, conventions, contrats, fiches de poste, comptes-rendus d'entretiens professionnels, etc. Enfin, un travail d'analyse des dépenses de fonctionnement courant est engagé depuis un an et se poursuit.

M. BARBU explique que les investissements de renouvellement, concernant l'informatique, le multimédia, les matériels et équipements scientifiques, la maintenance du parc immobilier absorbent un budget d'environ 8 millions d'euros par an, qui doit être financé par autofinancement, ce qui suppose qu'un résultat positif soit dégagé. L'établissement doit effectuer un indispensable travail de priorisation des investissements nouveaux, dont le budget annuel moyen s'élève à 8,5 millions d'euros. Il est nécessaire de rechercher des financements externes pour le financement des investissements pédagogiques ou scientifiques et pour cela les Directeurs de composantes, de laboratoires et les services centraux devront collaborer étroitement.

M. BARBU conclut qu'un plan de retour à l'équilibre passe par la promotion des ressources externes, comme les recettes de formation continue, en augmentation de 2 millions d'euros, même s'il faut être prudent dans l'analyse de ce résultat positif qui peut être la conséquence d'un rattrapage temporel. Une campagne de communication sur la collecte de la taxe d'apprentissage a été lancée à la fin 2012, afin de l'améliorer. Les prestations de services doivent également être développées, comme la location de salles, d'amphithéâtres et les services qui y sont associés, etc.

Mme ISHOW constate que seulement 5% du budget de l'Université est consacré à la Recherche et Développement (R&D). Elle ne conçoit pas comment il peut être demandé à une quelconque entreprise ou organisation de financer les investissements pédagogiques et de participer au renouvellement des matériels en la matière.

M. BARBU répond que cela rend d'autant plus nécessaire une politique raisonnée dans ce domaine. Il y a une certaine inégalité au sein des composantes entre les personnels enseignants-chercheurs qui ont plus facilement accès à des ressources sur contrats de recherche, et les enseignants PRAG ou PRCE qui dépendent des budgets des composantes, et sont dès lors moins bien équipés. C'est pourquoi il est absolument indispensable de dégager une capacité d'autofinancement et de faire appel à des fonds régionaux ou autres.

Mme ISHOW précise qu'elle visait la question de l'instrumentation scientifique. La Région ne s'engagera pas sur l'aspect pédagogique qui reste du ressort de l'établissement.

Mme SAMI fait part de son accord avec **Mme ISHOW** et ne voit pas qui pourrait investir dans le domaine pédagogique, mis à part l'Université.

LE PRÉSIDENT souligne que l'élaboration d'un plan de retour à l'équilibre a pour but de rendre à l'Université les moyens d'investir dans ce domaine.

M. BARBU ajoute que ce plan a été remis au Rectorat à la fin du mois de mars dans un document qui recense les mesures prises, pour partie en 2011 et surtout en 2012.

Mme SAMI fait savoir qu'elle aurait souhaité en avoir connaissance avant qu'il ne soit remis au Rectorat, car cela concerne directement le Conseil d'Administration. Celui-ci a acté le gel de postes pour l'année 2013, alors qu'il est présenté dans le plan pour une période de trois ans, point sur lequel le Conseil d'Administration n'a pas été vraiment consulté.

M. BARBU répond qu'il a été procédé à une présentation aussi exhaustive que possible, compte tenu du fait que le plan de retour à l'équilibre ne comprend pas 10 ni 20 mesures, mais plus d'une centaine, qui sont remontées des composantes et des services, ou sont issues des débats mêmes du Conseil d'Administration. Il n'était pas aisé de toutes les lui présenter. En effet, certaines d'entre elles n'entraîneront des économies que par le meilleur fonctionnement de l'établissement ou la meilleure utilisation des ressources qu'elles permettront. Ce plan donnera lieu à l'élaboration de fiches d'actions et pour chacune desquelles un responsable sera désigné. Elles feront l'objet d'un suivi dans le cadre des points budgétaires mensuels réalisés en interne.

En réponse à une intervention de **M. GANGLOFF** sur le Service Commun de Formation Continue, **M. CLERFEUILLE** répond qu'une réunion a eu lieu entre **Mme LE FICHANT**, **M. BIAIS** et les acteurs de ce service concernés. L'idée générale est de mener à bien ce qui avait été convenu il y a deux ans mais n'avait pas été finalisé. Il s'agit d'organiser ce service autour de trois missions : le Diplôme d'Accès aux Études Universitaires (DAEU), la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) et la veille réglementaire.

En réponse à l'intervention de **M. GANGLOFF, M. BARBU** confirme que des actions de promotion sont menées pour générer de nouvelles ressources, issues de la collecte de la taxe d'apprentissage ou de la location de salles. Les dialogues de gestion (ex « conférences budgétaires ») qui ont commencé montrent que les composantes ont des idées très précises sur les moyens d'augmenter les ressources propres grâce à la réorganisation de la formation continue. La politique d'investissements raisonnés vise à aider les composantes qui n'ont pas les moyens d'acheter ou de renouveler les matériels, notamment parce qu'elles n'ont pas ou peu d'activité de recherche, peu ou pas de ressources propres.

M. BELLETTRE relève qu'au chapitre des ressources, il n'a pas été fait mention de l'apprentissage, qui se développe et pour lequel l'Université a des cartes à jouer, sur certains diplômes, comme les contrats de professionnalisation.

M. BARBU répond que des actions sont également prévues en la matière.

M. POUZAINT remercie **M. BARBU** pour sa présentation et note qu'elle est articulée autour de la restauration de la capacité d'autofinancement, qui donnera à l'Université des marges de manœuvre. Dans le contexte actuel, cet exercice est complexe. Le gel des postes va se poursuivre en 2014 et 2015, mais on ne sait pas à quel niveau car les ressources ne sont pas encore connues. Il faut être confiant en l'avenir, mais raisonnablement.

M. POUZAINT fait remarquer que sa composante a pu combiner par le passé les investissements en recherche et en pédagogie, voire en transfert de technologies, quand c'était possible. Par un effet de levier, des ressources obtenues d'un financeur permettaient d'obtenir des fonds aussi bien de la Région que de l'établissement ou par le transfert de technologies. Aujourd'hui, cet effet de levier est pratiquement nul et il faut mettre en place un groupe de travail pour étudier les moyens de le restaurer. Le temps presse, car voilà déjà deux ans que les investissements sont bloqués alors qu'un cycle d'investissements en dure cinq.

M. BARBU souligne que la plus grande difficulté est l'absence de capacité d'autofinancement et fait part de son accord sur la nécessité de retrouver un effet de levier. Les premières mesures prises après que la Région, l'État et Nantes Métropole ont décidé d'accorder une aide complémentaire à l'établissement, ont été de débloquer les investissements informatiques principalement, mais aussi dans le multimédia.

À propos des frais de réception, **M. BOURGEOIS** demande s'il ne serait pas possible de passer un marché global avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS). Il demande également s'il y aura de nouveaux gels de postes dans le futur et, par ailleurs, ce qui va être dématérialisé car il est important de garder un contact humain, notamment avec les étudiants et les personnels. En matière de formation continue, la double tarification devrait être plus prononcée, entre les stagiaires financés par les entreprises et les autres.

M. BARBU insiste sur le fait que, comme il a été dit, il y aura des gels de postes à la même hauteur sur trois années, mais il n'est pas question de viser obligatoirement les mêmes postes pendant trois ans. Ceux qui auront été gelés une année pourront être pourvus l'année suivante, pour les services qui en auront vraiment besoin.

LE PRÉSIDENT souligne que la dématérialisation est un outil, non un objectif.

M. CLERFEUILLE fait remarquer que le Conseil d'Administration a déjà voté des tarifs de formation continue qui diffèrent selon le mode de financement et qu'il a adopté un « tarif social ».

M. LELOUREC juge que le calendrier de la présentation de ce plan n'est pas satisfaisant du point de vue des membres du Conseil d'Administration, si un dossier a été déposé en mars au Rectorat.

LE PRÉSIDENT répond que c'était un document de travail, qui a été présenté notamment aux Directeurs de composantes.

M. BARBU fait remarquer que la présente réunion du Conseil d'Administration est la première depuis le dépôt de ce dossier au Rectorat.

M. BROCHARD demande comment l'Université va pouvoir retrouver une capacité d'autofinancement d'ici 2015.

M. BARBU répond que la première priorité est que l'établissement retrouve la capacité de financer chaque année 2 à 3 millions d'amortissements. Ils correspondent à des charges constatées

mais non décaissées. Ils ne se traduisent pas par une sortie de trésorerie et ils permettent en quelque sorte de constituer des réserves ; les amortissements d'aujourd'hui sont les investissements de demain. La deuxième étape est de parvenir à dégager un résultat d'exploitation positif, qui sera ajouté aux amortissements pour rétablir la capacité d'autofinancement de l'Université.

LE PRÉSIDENT souligne que l'établissement doit passer le cap de l'année 2013, où les mesures prises ne produiront des effets que sur une partie de l'exercice. Les aides complémentaires accordées par les collectivités publiques l'y aideront.

M. BROCHARD rappelle qu'il existait auparavant une commission stratégique d'investissements et il demande si elle va être à nouveau réunie pour la répartition des financements complémentaires obtenus ou pour le lancement d'appels à projets.

M. CLERFEUILLE répond qu'un inventaire des matériels informatiques a été demandé et que des choix urgents de renouvellement ont été faits en tenant compte de leur ancienneté, tant pour les composantes que pour les services centraux. Comme l'a souligné **M. BARBU**, l'objectif est de restaurer la capacité d'autofinancement de l'établissement, pour ensuite mettre en place une commission d'investissements telle qu'elle pouvait exister auparavant.

En réponse à une intervention de **M. GANGLOFF**, **LE PRÉSIDENT** précise que les collectivités publiques n'ont accordé d'aides complémentaires qu'au titre de l'année 2013. Il s'agit bien d'aides exceptionnelles.

Mme ISHOW souligne que la pyramide des âges chez les enseignants-chercheurs est telle qu'il n'y a pas beaucoup de postes vacants et que geler 50 postes aujourd'hui n'a pas la même incidence que demain ou plus tard, étant donné qu'il y a de moins en moins de postes vacants.

M. CLERFEUILLE répond qu'il y a chaque année un volant de postes vacants suffisamment important, notamment grâce aux réussites aux concours, au-delà des 50 postes nécessaires.

M. GUÉRIVE salue ce travail pour un retour à l'équilibre, qui est la première condition pour que l'établissement puisse dégager des moyens pour financer ses investissements à venir. Il faut également chercher à profiter d'un effet de levier en sollicitant des financements extérieurs, en travaillant sur des stratégies communes grâce notamment à des contrats d'objectifs et des plans pluriannuels de cofinancement.

POINT 6 PRÉSENTATION DES AXES STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE, PAR M. BENHAMOU, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

M. BENHAMOU rappelle quelques chiffres relatifs à la recherche à l'Université de Nantes : 1 100 enseignants-chercheurs dont 875 « producteurs » ; 250 personnels techniques et administratifs ; 180 chercheurs et 200 personnels techniques et administratifs des établissements publics à caractère scientifique et technologique dont principalement le CNRS et l'INSERM, mais aussi l'INRA et l'INRIA, etc. ; 63 laboratoires et structures de recherche ; 75% des laboratoires sont classés A et A+ par l'AERES ; 8 écoles doctorales, 1 200 doctorants et 250 thèses de doctorat soutenues chaque année. L'Université de Nantes est une grande Université disciplinaire dont la politique de recherche concerne trois grands domaines où pratiquement toutes les disciplines sont représentées : Sciences de la Vie ; Sciences exactes et Sciences pour l'Ingénieur ; Lettres, Langues, Sciences de l'Homme et de la Société.

M. BENHAMOU explique que le projet scientifique de l'Université se développe selon quatre grandes priorités thématiques (les matériaux, la mer, la santé, le numérique et les mathématiques), quatre priorités transversales (interdisciplinarité, inter-régionalité, lien recherche-formation, simplification administrative) et enfin que les sciences humaines et sociales sont une priorité sur plusieurs aspects et un élément clé de l'interdisciplinarité. Le projet scientifique vise à développer les niches à forte visibilité internationale, comme la physique subatomique ou la planétologie et l'environnement, et à anticiper sur les thématiques phares de la prochaine décennie en soutenant la recherche fondamentale et la prise de risque.

M. BENHAMOU estime que l'interdisciplinarité est une vraie plus-value et donne un avantage concurrentiel par rapport à d'autres établissements. C'est une clé pour la compréhension du troisième infini, l'infiniment complexe, le développement des technologies de rupture, comme la robotique, et pour la recherche sur les enjeux sociétaux qui sont les points d'entrée des grands financements mondiaux à l'horizon 2020.

M. BENHAMOU rappelle les axes stratégiques du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2007-2013 : la compétitivité et l'attractivité des territoires, la promotion du développement durable, la cohésion sociale et territoriale. Ils ne vont probablement pas changer pour le prochain CPER 2014-2020, annoncé officiellement par Madame la Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique le 22 mars 2013.

M. BENHAMOU souligne l'impact très important des S3, « Smart Specialization Strategies » (Stratégies de Spécialisation Intelligente), qui ne sont pas très loin de correspondre à une généralisation européenne des pôles de compétitivité. Il s'agit de marquer des régions et des territoires européens par des thématiques importantes sur le plan économique, sur lesquelles viennent se greffer des aspects de recherche et de développement. Ils auront un impact tant sur le CPER que sur les fonds structurels.

M. BENHAMOU conclut que le projet scientifique de l'Université est structuré sur des thématiques fortes, qu'il est ouvert à l'interdisciplinarité et à l'interrégionalité. Une vision recherche-formation-innovation est partagée avec les collectivités et l'État, ainsi que l'objectif de la simplification des structures et de l'administration de la recherche. L'état d'avancement du CPER est plutôt satisfaisant, même s'il faut encore consolider les projets, finaliser le travail avec les partenaires régionaux et préparer d'éventuels volets interrégional et fonctionnement.

Mme SAMI demande comment ce projet de l'Université s'articule avec ce qui se passe dans les différentes Écoles, comme l'École des Mines et l'École Centrale, et comment l'Université compte s'assurer une place prépondérante, compte tenu de leur concurrence et alors que, quelques fois, elles disposent de plus de moyens. Du fait qu'elles peuvent inscrire des étudiants en doctorat, de plus en plus d'étudiants de doctorat ne s'inscrivent plus du tout à l'Université.

M. BENHAMOU répond qu'elles n'ont globalement pas plus de moyens. L'Université se trouve en situation à la fois de concurrence et de coopération avec elles. Il faut arriver à gérer celle-ci, qui est le point le plus important des deux, tout en gardant un leadership chaque fois que c'est possible.

M. GUÉVEL note que l'interdisciplinarité devient primordiale et attire l'attention sur le fait qu'il ne faudrait pas que l'objectif de la simplification administrative ne perde de sa crédibilité, si elle n'est pas rapidement mise en œuvre sur le terrain. Des groupes de réflexion émanant du Conseil Scientifique étaient certes au travail, mais un an après la prise de fonction de l'équipe, on n'a pas pu constater d'actions concrètes. Au lieu de cela, il y a quelques semaines, il a été demandé aux laboratoires de présenter une ventilation mensuelle des crédits d'investissement.

LE PRÉSIDENT répond que le point l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration, relatif à l'approbation des modalités d'application de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, est justement une déclinaison de l'objectif de simplification.

M. GUÉVEL fait remarquer qu'il semble que la planétologie et la physique nucléaire ou subatomique ne soient pas des domaines qui pourront bénéficier de fonds européens, alors qu'actuellement ils en dépendent totalement. Tout un pan d'activités risque de s'écrouler et si les collègues n'ont pas les moyens de développer leurs activités de recherche, ils partiront ailleurs.

M. BENHAMOU répond qu'une priorité absolue est que les laboratoires concernés non seulement ne périssent pas, mais puissent se développer. En ce qui concerne la simplification, un plan avec 10 propositions a été élaboré, dont l'une est examinée aujourd'hui comme l'a rappelé **LE PRÉSIDENT**.

M. GUÉVEL demande pourquoi un axe environnement et énergie n'a pas été inclus dans les quatre priorités, alors que le CPER en comporte un. Par ailleurs, la manière dont les Sciences Humaines et Sociales (SHS) ont été intégrées dans les quatre priorités pose question.

M. BENHAMOU répond, sur l'aspect énergie, que le choix a été fait, de manière consensuelle entre les acteurs, d'inclure les énergies marines dans l'axe mer. Les SHS sont des priorités pour la prochaine étape et le programme du CPER est d'aider l'ensemble de celles-ci à avoir plus de projets acceptés. Il en va un peu de même avec l'environnement.

M. LE BLAY estime qu'il faudra associer des axes et des mots-clés aux SHS, sinon elles n'auront aucune visibilité, notamment pour les partenaires de l'Université. Par ailleurs il ne faudrait pas que celle-ci se retrouve à devoir faire le grand écart entre deux stratégies contradictoires, celle de l'interdisciplinarité et celle des « S3 » qui feraient de l'administration bruxelloise une sorte de « Gosplan » chargé de spécialiser les établissements.

Mme SAMI salue le soutien affiché à la recherche fondamentale, dans le contexte actuel où l'on donne beaucoup d'importance à la recherche appliquée. Il faudra s'en souvenir lorsque l'on discutera des formations qui seront rattachées aux laboratoires impliqués dans la recherche fondamentale, en particulier en mathématiques.

M. BENHAMOU répond que cette préoccupation est également partagée pour ce qui concerne la recherche en biologie fondamentale.

M. LELOUREC fait part de ses doutes sur les capacités de résistance face au poids accru des Régions sous-tendu par les « S3 » et craint que l'établissement ne puisse pas faire prévaloir son autonomie dans les choix qui seront à faire.

LE PRÉSIDENT répond qu'il y a peu de Régions en France où les collectivités publiques soutiennent autant les acteurs de l'enseignement supérieur.

M. GUÉVEL estime que les pôles de compétitivité vont devenir de plus en plus prégnants et influents sur la recherche, le développement et l'innovation. L'Université devrait s'attacher à y être clairement représentée.

LE PRÉSIDENT répond que 130 structures viennent d'être recensées, auxquelles l'Université participe à un titre ou à un autre. Des référents sont en train d'être mis en place, qui seront les interlocuteurs obligatoires de l'Université pour ces structures.

POINT 7 APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE D'ACCREDITATION DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPE)

M. BERNOUSSI explique que le dernier comité de pilotage s'est tenu le 3 mai. La création des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) est prévue par la loi sur la Refondation de l'École. Elle doit reposer sur un ensemble d'éléments, au premier rang desquels les chercheurs et les enseignants-chercheurs des différentes composantes pour produire de la recherche appliquée au domaine de la pédagogie. Elle doit aussi reposer sur les équipes pédagogiques impliquées dans la formation des enseignants et sur les professionnels de l'Éducation Nationale. Deux grandes missions leur seront affectées : la formation initiale des étudiants aux métiers du professorat ; la formation continue des enseignants ainsi que la formation initiale « continuée », c'est-à-dire l'entrée progressive dans le métier.

M. BERNOUSSI précise que l'ESPE doit mobiliser trois types d'acteurs : les composantes de l'Université ; les personnels propres de l'ESPE ; le Rectorat. Dans l'académie de Nantes, l'ESPE a été construite en mode projet, dans une démarche de co-construction avec le Ministère. Ce travail a commencé le 30 janvier 2013, après la nomination par le Recteur de deux chefs de projets, M. REHEL, Doyen des Inspecteurs d'Académie, et M. HEICHETTE, Directeur de l'IUFM. Ils sont assistés d'un Comité de pilotage et 6 groupes de travail ont été constitués : sur la gouvernance, l'offre de formation, les liens avec les services académiques, le budget et les conventions, la recherche et le dernier sur le numérique. La démarche proposée est celle d'une accréditation, c'est-à-dire la présentation d'un dossier global qui présente à la fois la gouvernance de l'École, la carte de l'offre de formation, sa structure, etc.

M. BERNOUSSI souligne qu'en ce qui concerne la gouvernance, trois points paraissent particulièrement importants. Tout d'abord, l'ESPE sera une composante de l'Université de Nantes. Elle comptera deux conseils prévus par la loi, le Conseil d'École et le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique, dont la composition sera définie par décret. Elle sera dotée d'un Comité stratégique, instance non imposée par la loi, qui n'aura pas de pouvoir décisionnel et qui aura pour but de poursuivre le travail en partenariat avec le Rectorat. D'autres instances opérationnelles seront prévues dans les statuts.

M. BERNOUSSI fait savoir qu'en ce qui concerne l'offre de formation, l'ESPE et les Universités vont délivrer un Master MEEF « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation », avec quatre mentions : 1^{er} degré, 2^d degré, encadrement éducatif, pratique et ingénierie de la formation. Dans le projet académique présenté aujourd'hui, seules les trois premières mentions sont mises en œuvre. À la demande de l'Université de Nantes, qui compte un département des Sciences de l'éducation, l'ouverture de la quatrième mention se fera en cohérence avec l'offre existante, pour éviter une concurrence interne ou un manque de lisibilité.

M. BERNOUSSI indique ce qui va être mis en place à la rentrée 2013-2014 si le Conseil d'Administration approuve le dossier : les M1 dans les trois mentions ; l'accompagnement des Emplois

d'Avenir Professeurs (EAP), qui sont des recrutements d'étudiants qui se destinent aux métiers de l'éducation. Ils bénéficient d'une bourse et d'une indemnité, et doivent exercer au sein des établissements locaux d'enseignement en contrepartie d'une formation à l'Université. Les M2 nouvelle formule, qui concernent des fonctionnaires stagiaires en alternance, ne seront mis en place qu'en 2014-2015.

M. BERNOUSSI fait savoir que le cadrage horaire a été notifié le 9 mai 2013, dans un courrier de la Direction générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle (DGESIP). Pour la première année de formation, le volume horaire d'enseignement en présentiel devrait être de l'ordre de 450 à 550 heures annuelles ; pour la deuxième année, il devrait être de 250 à 300 heures annuelles. Le cadrage des masters a été réalisé d'après celui proposé par le Comité de suivi des masters, en cinq blocs avec des crédits ECTS convertis en volume horaire.

M. BERNOUSSI ajoute que l'ESPE doit également être un acteur de la formation continue en lien avec les services académiques et mener des actions non destinées à l'Éducation Nationale. Elle doit également mobiliser un certain nombre d'acteurs de la recherche, mais ne peut pas pour l'instant porter de laboratoire. Elle a vocation à développer un axe transversal de recherche dans le domaine de l'éducation.

M. BERNOUSSI souligne la nouveauté du modèle économique de l'ESPE, qui nécessite une réflexion. Son projet doit mobiliser les moyens financiers des trois Universités partenaires, du Rectorat et les moyens propres de l'ESPE. Un modèle théorique a été dessiné, mais l'absence de données chiffrées empêche l'élaboration d'un modèle pratique. De plus, il faut apurer le passé pour construire une vision future.

M. POUZAIN intervient au nom du groupe « Ensemble », remercie **M. BERNOUSSI** pour sa présentation et note qu'elle était un exercice difficile. Le terme de co-construction révèle l'improvisation évidente qui a présidé à l'élaboration de cette réforme, dont l'équipe qui a construit le dossier de demande d'accréditation ne peut pas être rendue responsable. Un élément important tient aux relations entre les trois Universités portant le projet, qui sont difficiles du point de vue financier. C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur un dossier présenté tardivement en raison des navettes rendues nécessaires par son processus d'élaboration.

M. POUZAIN explique que pour la liste « Ensemble », le dossier présenté est incomplet et faible, car il manque d'éléments structurants, mis à part peut-être la formation au numérique et il n'y a rien sur l'organisation budgétaire. Cela laisse dubitatif compte tenu d'un contexte de relations difficiles, où les Universités d'Angers et du Maine ont des arriérés à assumer par rapport au budget de celle de Nantes. Il y a des interrogations sur les personnels et à aucun moment le dossier ne donne de garanties sur leur situation. Une autre pierre d'achoppement est la question des inscriptions des étudiants, de leurs modalités et alors que l'on sait que cela a été un des points de discorde entre les trois établissements. De même la situation des étudiants qui ont échoué au concours n'est pas précisée. Compte tenu que la formation des enseignants a été maltraitée par le gouvernement précédent, il aurait fallu introduire un continuum licence-master-formation continue, qui semble insuffisamment présent dans le dossier.

M. POUZAIN souligne que l'on ne part pas de rien et que les collègues de l'IUFM ont développé des outils, des savoir-faire. Or, ils n'apparaissent pas dans le dossier alors que ce sont des points d'appui qui auraient dû permettre d'avancer. Un lien privilégié aurait dû être établi entre l'ESPE et le Centre de Recherche en Éducation de Nantes (CREN). Concernant la formation à la demande de l'employeur, aucune donnée pluriannuelle n'est communiquée, alors que la présence du Rectorat dans l'élaboration du dossier devrait permettre une réflexion et une vision pluriannuelles.

M. BROCHARD rejoint **M. POUZAIN** au sujet du volet financier : il paraît difficile de valider un document dans lequel il n'y a pas de budget ni de modèle économique, où l'on ne précise pas quels sont les établissements de rattachement des inscriptions. Pas un seul mot n'est consacré aux personnels BIATSS, dont on ne sait pas formellement ce qu'ils deviendront et alors que, pour les enseignants, il est indiqué que « *les agents qui exercent dans les actuels IUFM sont appelés à exercer s'ils le souhaitent dans les ESPE* ». En l'état du projet et en accord avec les représentants des personnels qui se sont exprimés la veille lors du conseil de l'IUFM, il paraît difficile de se prononcer favorablement sur ce dossier.

Mme SAMI souscrit à ce qui vient d'être dit par **MM. POUZAIN** et **BROCHARD** et trouve que cela commence à devenir une habitude, d'imposer des délais et un cadre aussi restreints que contraints. Il faudrait marquer le coup et demander pourquoi toutes ces réformes doivent se faire au

pas de charge, et pouvoir prendre le temps de faire un travail sérieux et réfléchi. Il ne paraît pas possible de souscrire à ce projet, dans les conditions actuelles. Il semble en outre que les personnels n'ont été consultés à aucun moment.

M. CATALA estime que les rédacteurs du dossier de demande d'accréditation ont fait au mieux avec les éléments dont ils disposaient. Mais la méthode et le calendrier imposés ne laissent pas de surprendre et il est très étonnant que, dans le contexte actuel, on ne sache pas où l'on va du point de vue budgétaire. Le refus de la bidisciplinarité dans le nombre d'heures affectées à la formation pose problème. Il n'est pas possible de nier l'évidence que les Masters bidisciplinaires reposent sur deux disciplines, avec aux concours des questions sur chacune d'elles, comme par exemple en Histoire-Géographie. La carte des formations pose question, de même que ce qui est entendu par « initiation à la recherche ». Un étudiant issu d'un M1 « métiers du second degré » qui échouerait aux concours, n'aura pas été initié à la recherche disciplinaire, ou par le biais contestable d'une vision uniquement centrée sur l'éducation ; cela lui poserait de graves difficultés de réorientation et de poursuite d'études.

M. BOURGEOIS partage les inquiétudes qui viennent d'être exprimées. À l'occasion de la précédente réforme, l'UNEF avait critiqué l'importance prépondérante du socle disciplinaire dans la formation aux métiers de l'enseignement. La nouvelle réforme permet de retrouver un certain équilibre. Le dossier devrait expliquer comment l'Université va apprendre à enseigner, à des étudiants qui n'auront pas forcément besoin d'un socle disciplinaire important, comme ceux qui se destinent à l'enseignement primaire. La formation initiale des enseignants du supérieur n'apparaît pratiquement pas dans le dossier et c'est un véritable problème. La question se pose de savoir comment cela va être intégré au niveau local si cela ne l'est pas au niveau national. Par ailleurs, on peut se demander comment le CAPES va être organisé, entre l'université et l'ESPE et si cela sera sur le même modèle qu'avec l'IUFM.

M. GUÉVEL souscrit à l'ensemble des reproches formulés, notamment en ce qui concerne la méthode et le calendrier. Mais si le Conseil d'Administration refuse d'approuver ce dossier d'accréditation de l'ESPE porté par l'Université de Nantes, il faut se demander s'il ne sera pas repris par les Universités d'Angers ou du Maine. Il semble difficile de faire autrement que d'apporter un soutien même timide à ce projet, accompagné d'un commentaire sur la méthode.

M. GUÉVEL demande si cette réforme signifie un strict transfert, en l'état, de l'IUFM dans l'ESPE. Cette question légitime et importante n'a jamais été débattue dans cette instance, qui devrait prendre le temps d'analyser la situation de l'IUFM et de se demander s'il est vraiment pertinent de le transférer tel qu'il est.

M. LE BLAY partage tout ce qui vient d'être dit sur la manière dont cette réforme est menée. Il juge que le simple fait que le modèle économique ne soit pas stabilisé est un argument suffisant pour refuser la validation du dossier. L'Université est celle qui va porter l'ESPE et qui est censée la financer et ce très rapidement, sans savoir qui fait quoi ni qui finance quoi. Toutefois, comme l'a souligné **M. GUÉVEL**, le risque est réel que le projet soit récupéré par un autre établissement.

Mme ISHOW fait part de sa surprise qu'il n'y ait pas eu de concertation au niveau national avec les Directeurs des IUFM pour faire le bilan des problèmes rencontrés et il est regrettable que chacun travaille de façon isolée.

M. LELOUREC trouve ces débats un peu surréalistes. Après avoir discuté d'un plan de retour à l'équilibre, le Conseil d'Administration céderait à une forme de précipitation et de panurgisme, comme cela a été le cas avec d'autres réformes précédentes. Il est demandé aux établissements d'appliquer une loi qui n'existe pas. C'est une forme de mépris à leur égard, mais aussi à l'égard du Parlement qui ne l'a pas définitivement adoptée. L'Université du Maine a refusé de se prononcer et a demandé que des précisions soient apportées. Il faudrait que toutes les Universités adoptent la même attitude.

M. GUÉRIVE demande quels seraient les scénarios alternatifs si le dossier n'était pas approuvé.

Mme SAMI estime que les inquiétudes que l'on peut avoir sur les formations disciplinaires qui vont être dispensées semblent plus importantes que celles relatives au pilotage de l'ESPE et que la crainte que ce ne soit plus l'Université de Nantes qui l'assure.

M. CLERFEUILLE explique qu'il fait partie du groupe de travail « Budget et conventions ». Les informations sur les aspects budgétaires sont arrivées tardivement. Il a été demandé d'une part

de définir les besoins de l'ESPE, d'autre part de préciser les apports, partenaire par partenaire : les Universités, le Rectorat et autres partenaires. Les trois Vice-présidents des trois Universités ont travaillé avec la réelle volonté de dépasser des conflits peut-être historiques. Il y a quelques difficultés, mais il n'est pas impossible d'évaluer les grandes masses du budget. L'objectif pour l'Université, c'est que l'immobilier, qui pose problème avec les deux autres établissements, soit pris en charge par ceux-ci. L'Université de Nantes continuera de supporter la masse salariale, en l'absence d'autres possibilités.

M. BERNOUSSI estime que les seules certitudes sont qu'au 1^{er} septembre 2013, les IUFM auront disparu et auront été remplacés par les ESPE, et que des étudiants attendent de savoir comment ils vont s'inscrire, comment les formations vont leur être dispensées. Par respect pour eux, il faut répondre à leurs interrogations, même si l'on partage les remarques qui viennent d'être faites sur la méthode imposée. L'ESPE ne doit pas être un transfert du modèle de l'IUFM ; il faut évaluer les besoins et prévoir les moyens qui permettront d'y répondre. Concernant la question des formations et de la bidisciplinarité, l'Université a fait le choix, inverse de celui des deux autres établissements, de demander à son Conseil d'Administration de se prononcer en premier, en prenant une position politique et stratégique. Puis le Conseil des Études et de la Vie Universitaire examinera les maquettes formation par formation, les volumes horaires et transmettra son analyse précise au Conseil d'Administration. Il faudra que celui-ci, dans sa séance du mois de juillet, examine toutes les maquettes. En ce qui concerne l'inscription administrative des étudiants, il a été décidé qu'ils la prendraient au sein des Universités, dans la mesure où la dotation ne dépendra plus des effectifs qui deviennent un paramètre plus secondaire. Enfin, l'Université de Nantes a demandé que le CREN soit associé à l'ESPE.

M. HEICHETTE explique que le caractère a minima du projet présenté est lié au calendrier imposé. Le travail sur ce projet a commencé tardivement dans l'Académie, le 30 janvier. Le choix difficile a été fait de dégager des consensus entre les partenaires et notamment les trois Universités. Les groupes de travail, plutôt que de s'appuyer sur l'existant, ont eu tendance à vouloir réinventer le monde. Des compétences, existantes dans les composantes ou à l'IUFM, auraient mérité d'être d'avantage valorisées. Les cadrages nationaux étaient insuffisants, n'arrivaient que petit à petit et le dernier n'a été transmis que tard dans la soirée du vendredi 10 mai. Ce n'est qu'un squelette de projet, ce qui permet d'y mettre ce que l'on voudra. Mais des inquiétudes naissent de ce qu'il n'a pas été répondu à certaines questions.

M. HEICHETTE ajoute qu'il est vrai que le projet ne mentionne que les personnels enseignants. Mais un amendement au projet de loi a été voté en première lecture, concernant le positionnement de l'ensemble des agents des IUFM dans les ESPE. Il est compréhensible que les personnels aient le sentiment de ne pas avoir été consultés. Cependant, les groupes de travail, notamment sur les formations, ont largement fait appel à l'ensemble des collègues, mais dans des délais effectivement très contraints compte tenu du temps imparti. Un choix fondamental a été fait sur la place du concours, en M1. À partir du moment où les étudiants stagiaires sont mis en responsabilité dès le début du M2, sur un mi-temps, il est impossible de ne pas donner quelques pistes aux étudiants en M1 afin qu'ils puissent être mis face à une classe.

En ce qui concerne la remarque faite sur l'absence d'éléments structurants dans le projet d'ESPE, **M. HEICHETTE** estime que, encore une fois à cause du calendrier, les Universités n'ont pas su définir leur projet dans le domaine de la formation des enseignants. Il est dommage que la recherche n'y apparaisse pas comme un élément structurant, pour fonder une recherche qui implique non seulement le CREN, mais aussi d'autres laboratoires qui, sur les questions de didactique, peuvent avoir des propositions à faire. Un des cadrages fondamentaux imposés par le Ministère est la fin du modèle consécutif, c'est-à-dire, de manière résumée, de former d'abord à la discipline puis au métier. On passe à un modèle simultané, ce qui soulève effectivement des questions sur la construction des maquettes. Le texte est extrêmement prudent sur la formation des enseignants du supérieur, car c'est une question très sensible. Toutes les Universités ne sont pas au même niveau de réflexion et un compromis a été dégagé.

M. TASSEL demande quelle sera la situation des étudiants à la rentrée si le dossier de demande d'accréditation n'est pas approuvé par le Conseil d'Administration.

M. BROCHARD revient sur la question des conséquences d'un vote négatif. Il procède à la lecture d'un extrait d'une note adressée le 9 mai 2013, par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, aux Universités et aux Recteurs :

« Les dossiers sont à déposer auprès de la DGESIP (par la même procédure que pour les pré-projets) pour le 25 mai 2013. Ces projets devront avoir reçu l'avis des conseils d'administration de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur partenaires ainsi que celui du Recteur. Les sites qui ne pourront produire l'ensemble de ces avis en date du 25 mai devront préalablement informer la DGESIP du calendrier de mise à disposition de ces avis. Entre cette date de dépôt et la fin du mois de juin, les directions (DGESCO, DGESIP, et DGRH) procéderont à une analyse des dossiers. Cette période sera donc l'occasion de navettes avec les équipes projets lorsque des compléments d'information ou des aménagements seront nécessaires. Selon l'ampleur des modifications demandées, il est possible qu'un nouvel avis des instances soit demandé par les ministères afin de confirmer la version finale du dossier ».

M. BROCHARD estime que cette note ne demande qu'un avis, positif ou non, et qu'un avis négatif ne serait pas bloquant.

M. LELOUREC fait part de son accord avec l'interprétation de **M. BROCHARD** et estime qu'il n'y aurait pas lieu à navette si l'avis était favorable. Le Conseil d'Administration de l'Université du Maine a accompagné son abstention unanime d'une demande de précisions et d'amendements, sur le budget, sur la pérennité des postes, sur le modèle de formation et en matière de gouvernance. Une position commune d'un nombre suffisamment grand d'Universités pourrait même avoir une influence sur le vote de la loi par le Parlement.

LE PRÉSIDENT précise que le CEVU de l'Université du Maine s'est abstenu de même que son Conseil d'Administration. Le CEVU de l'Université d'Angers a voté pour à une large majorité et son Conseil d'Administration doit se prononcer mardi 14 mai après-midi. Il a été demandé au Rectorat quelles seraient les conséquences d'un vote négatif. La réponse a été que si l'établissement n'est pas l'intégrateur, il ne participera pas à l'ESPE. Il n'y a pas eu de réponse si l'établissement est l'intégrateur. Trois options sont ouvertes : le dossier est mis au vote et l'on compte ; le dossier est mis au vote sous réserve d'obtenir des réponses aux questions posées lors des débats ; s'abstenir, en arguant du manque d'éléments pour se prononcer.

M. GUÉRIVE demande quelles seraient les conséquences du choix de la troisième option.

LE PRÉSIDENT répond que les navettes ont déjà commencé ; le dossier a été présenté au Ministère, où l'Université de Nantes avait été identifiée parmi les sept qui avaient des difficultés à l'établir. Les conséquences d'un vote négatif ou d'une abstention sont floues et la réponse du Rectorat laisse dubitatif. En tout état de cause, les équipes continueront leur travail.

Mme SAMI estime que le Conseil d'Administration, plutôt que de simplement s'abstenir, devrait faire la liste des éléments qui font défaut dans le dossier et qui l'amènent à considérer qu'il n'est pas actuellement en situation de prendre position et qu'il le fera plus tard.

LE PRÉSIDENT répond que s'abstenir de mettre au vote ne signifie pas rendre un avis. Cela aurait les mêmes conséquences que si le dossier n'avait pas été présenté au Conseil d'Administration et cela reviendrait à interrompre le cycle des navettes. S'abstenir à l'occasion d'un vote est l'expression d'un avis, pas le refus de soumettre au vote.

M. CATALA pense qu'il serait souhaitable que la totalité du Conseil d'Administration s'abstienne, en motivant son avis avec les points qui posent problème, comme notamment la question des bidisciplinaires.

LE PRÉSIDENT récapitule les principaux points qui posent des problèmes : les inscriptions, les bidisciplinaires, les personnels, les M2, notamment.

Mme SAMI insiste sur la question des M2 qui vont travailler à mi-temps tout en suivant une formation.

M. GUÉVEL estime que cette liste doit se cantonner à des arguments strictement politiques et stratégiques, puisque la démarche a été adoptée de demander au Conseil d'Administration de se prononcer avant le CEVU. Sinon, celui-ci aurait peut-être eu une liste complémentaire à proposer ; il n'est pas certain qu'il appartienne uniquement aux Administrateurs de se prononcer sur la bidisciplinarité ou les M2.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration, considérant qu'il ne dispose pas de tous les éléments lui permettant de formuler un avis, approuve à l'unanimité de ses 25 membres présents ou

représentés, l'abstention sur le dossier de demande d'accréditation de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE).

POINT 8 : POINTS APRÈS AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CPCA)

POINT 8.1 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DE LA LISTE DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT

M. CLERFEUILLE explique qu'il est proposé d'élargir cette délégation aux conventions portant demande de subvention au titre du FEDER, afin d'en faciliter le montage, d'éviter de surcharger le Conseil d'Administration et de simplifier les demandes d'ajustements de dernière minute. La CPCA a beaucoup débattu et a rendu un avis globalement favorable avec une demande de rendu-compte régulier du **PRÉSIDENT** au Conseil d'Administration.

LE PRÉSIDENT souligne que ce point témoigne de la démarche d'allègement des procédures.

M. LELOUREC fait part de son opposition parce que c'est une prérogative du Conseil d'Administration qu'il doit conserver.

LE PRÉSIDENT souligne que ces dossiers reviennent parfois trois ou quatre fois devant le CA, à chaque avenant, et qu'il s'agit de simplifier son travail.

Mme SAMI estime que ces dossiers sont importants, ont un impact sur l'établissement, non seulement sur la recherche mais aussi en termes financiers ou de ressources humaines. Il est important que le Conseil d'Administration puisse émettre un avis.

M. CLERFEUILLE rappelle que **M. BENHAMOU** avait souligné en CPCA que ces dossiers n'étaient pas forcément les plus intéressants du point de vue de la politique de recherche.

M. BENHAMOU répond que beaucoup de ces dossiers sont liés au CPER, en vertu duquel il y a de toutes façons obligation de demander 25% de financement FEDER. La question pourrait se poser pour les dossiers déposés en dehors du CPER.

Mme CARON juge de plus en plus important l'impact des financements européens sur les axes stratégiques définis par l'Université, dans le domaine de la recherche et de la formation. Les équipes et les laboratoires seront de plus en plus incités à se tourner vers les financements FEDER et la politique des « S3 » impose de se spécialiser pour pouvoir en bénéficier. L'extension de la délégation empêcherait les Administrateurs de conserver une vision globale des choses et d'être informés des orientations stratégiques.

Mme SAMI se souvient avoir entendu dire lors de la présentation du budget, que, parfois, ces fonds n'arrivent pas à l'Université. Elle demande s'il serait possible qu'un récapitulatif de ce qui a été demandé et de ce qui a été obtenu soit régulièrement présenté au Conseil d'Administration.

LE PRÉSIDENT propose que ces dossiers soient vus à leur démarrage, puis qu'un rendu-compte des étapes suivantes soit régulièrement présenté au Conseil d'Administration. En l'absence d'autres remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses 23 membres présents ou représentés, décide :

Article 1 :

Le Président de l'Université est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision :

- **d'intenter, au nom de l'Université de Nantes, les actions en justice ou de défendre l'Université dans les actions intentées contre elle dans les litiges dont la valeur n'excède par cinq cent mille euros (500 000 €) toutes taxes confondues ;**
- **de transiger et conclure les convention d'arbitrage dans le règlement des litiges dont la valeur n'excède pas cinq cent mille euros (500 000 €) toutes taxes confondues.**

Le Président de l'Université reçoit délégation, pour la durée de son mandat, pour approuver les contrats, conventions, marchés publics et accords-cadres à l'exception :

- **du contrat pluriannuel avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la**

Recherche ;

- des conventions relatives à la participation ou l'adhésion de l'Université dans des structures dotées de la personnalité morale (groupements - tels que les Groupements d'Intérêts Publics, Groupements de Coopération Sanitaires -, filiales, associations, fondations), les Groupements d'Intérêt Scientifique et les fondations universitaires, ainsi que les pôles de compétitivité ;
- des conventions d'exécution des contrats de projets État/Région ou toute autre contractualisation équivalente.

Dans le domaine financier, le Président de l'Université est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision :

- d'approbation des Décisions Modificatives du Budget (DBM), dont le montant est inférieur au dixième du budget initial, à l'exclusion de celles modifiant le plafond d'emplois ;
- de déclassement de matériels dont la valeur résiduelle n'excède pas dix mille euros (10 000 €) toutes taxes confondues ;
- d'attribution de subventions, à l'exception des subventions supérieures à quarante cinq mille euros (45 000 €) annuels toutes taxes confondues ;
- de remise gracieuse et d'admission en non-valeur, des dons et legs non grevés de conditions ou de charges.

Dans le domaine de la politique immobilière, le Président de l'Université est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision :

- relative aux baux et locations d'immeuble dont la durée est inférieure à neuf ans et le loyer annuel n'excède pas quarante cinq mille euros (45 000 €) hors taxes ;
- portant modifications non substantielles d'une programmation immobilière.

Le Président rend compte dans les meilleurs délais au conseil d'administration de tous les actes et décisions pris dans le cadre de cette délégation.

La présente délégation ne fait pas obstacle à ce que le Président puisse déléguer sa signature dans ces domaines, dans les conditions fixées à l'article L. 712-2 du code de l'éducation.

Article 2 :

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2012-04-23-4 du Conseil d'Administration du 23 avril 2012.

POINT 8.2 : APPROBATION DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE DÉPART VOLONTAIRE

M. CLERFEUILLE explique que l'Indemnité de Départ Volontaire (IDV) concerne les personnels titulaires mais également les personnels contractuels à durée indéterminée, qui souhaitent démissionner, soit pour créer une entreprise, soit pour mener à bien un projet personnel. Cela peut également concerner le cas d'un agent confronté à une restructuration prévue par arrêté ministériel. Le Comité Technique et la CPCA ont rendu des avis favorables.

M. LELOUREC souhaite exprimer une forme d'indignation, car un collègue a écrit en début d'année pour demander à bénéficier de l'IDV et n'a pas reçu de réponse dans les deux mois. Or il semblerait que le dispositif proposé aujourd'hui revoit à la baisse le dispositif précédent.

Mme LE FICHANT répond que la personne dont il est question a été reçue plusieurs fois. Deux courriers lui ont été adressés, un troisième va l'être très prochainement. Il lui a été précisé que sa demande étant antérieure à la présentation du nouveau dispositif, celui-ci ne lui serait par conséquent pas applicable.

M. CLERFEUILLE confirme que la demande dont il est question sera traitée sous le régime du dispositif antérieur. Aujourd'hui, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur un dispositif applicable aux futures demandes. Il y a un cas par an, en moyenne depuis trois ans.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration, approuve avec 6 abstentions, 1 voix contre et 16 voix pour, les modalités de calcul de l'indemnité de départ volontaire, telles que décrites dans le tableau joint en annexe.

POINT 8.3 : APPROBATION DES MODALITÉS D'APPLICATION DE L'ORDONNANCE N°2005-649 DU 6 JUIN 2005 AUX ACHATS DE FOURNITURES, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DESTINÉS À LA CONDUITE DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

M. CLERFEUILLE explique qu'il s'agit de simplifier les procédures d'achats en rendant une certaine autonomie aux laboratoires.

M. BENHAMOU souligne que ces procédures sont déjà mises en œuvre au CNRS.

LE PRÉSIDENT propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité de ses 23 membres présents ou représentés, les modalités d'application de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 pour les achats destinés à la conduite des activités de recherche à l'Université de Nantes, définies dans le document joint en annexe, à compter du 1^{er} janvier 2014.

POINT 8.4 : APPROBATION DU DISPOSITIF 2013 DE PRÉLÈVEMENT SUR CONTRATS

M. CLERFEUILLE explique que le dispositif actuel de prélèvement sur les contrats et conventions de recherche a été adopté par le Conseil d'Administration en sa séance du 30 janvier 2009. Il est proposé d'actualiser ce dispositif de prélèvement pour l'année 2013 afin de tenir compte de l'évolution du paysage de la Recherche. Le Conseil Scientifique et la CPCA ont rendu des avis favorables.

M. CATALA demande si ce dispositif va s'appliquer aux projets « Région » déjà en cours, dont le montant des dépenses est très contraint et qui seraient pénalisés par un prélèvement supplémentaire.

M. BENHAMOU répond par la négative en ce qui concerne les projets « Région ».

M. CATALA demande si des règles précises vont être édictées pour la répartition du produit de ces prélèvements entre les services centraux, les laboratoires, les fédérations de recherche, etc.

M. BENHAMOU répond qu'il ne s'agit aujourd'hui que d'examiner une adaptation du dispositif de prélèvement, motivée par l'existence de la Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT). Mais cette question de la répartition fera l'objet d'une réflexion.

Mme ISHOW demande si l'Université a entamé une réflexion sur la question de la récupération de la TVA.

M. BIAIS répond qu'un travail plus global est mené, sur l'amélioration de la prestation des services de l'Université en matière de gestion des contrats de recherche. Par ailleurs, il faut éviter que l'Université soit dans la situation de ne pas être le gestionnaire des contrats de recherche, mais de supporter la charge de la gestion des locaux et des recrutements de contractuels. Si elle n'est pas gestionnaire des contrats, elle devra pouvoir refacturer les coûts réels en intégrant les coûts cachés que sont la médecine préventive, la formation continue, etc.

Mme CARON souligne que les personnels contractuels sont de plus en plus nombreux dans les laboratoires et les services. En ce qui concerne les projets ANR, le dispositif proposé ne paraît pas très clair.

M. BENHAMOU répond que des négociations sont en cours avec l'ANR pour l'intégration des prélèvements dans les contrats eux-mêmes. Si ce n'est pas possible, l'Université cherchera à gérer les accords de consortium par elle-même, pour éviter d'avoir à faire porter les coûts par les contrats. Par ailleurs, la SATT ne gère aucun contrat, dont elle n'assure qu'une partie de l'ingénierie.

Mme CARON trouve que le prélèvement de 4% sur les projets ANR paraît faible.

M. BENHAMOU répond que, pour ce qui concerne l'ANR, il n'y a pas le choix. Les maxima sont de 4% pour la gestion et de 11%, pour le préciput, soit 15% au total. La proposition de l'ANR est de passer à un maximum de 20%, pour se mettre au niveau européen.

LE PRÉSIDENT ajoute qu'il ne s'agit pas de prélever pour prélever, mais de donner à l'Université les moyens d'avoir une vraie politique de recherche et d'augmenter la qualité des prestations, de manière à rendre la gestion par l'Université plus attractive.

En l'absence d'autres remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses 23 membres présents ou représentés :

- Le dispositif de prélèvement sur les contrats de recherche pour l'année 2013 suivant le tableau ci-joint ;
- Le taux d'environnement de 60% applicable aux projets de recherche pour le calcul des coûts environnés des contrats de recherche.

POINT 8.5 : APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT FEDER DANS LE CADRE DU CPER 2007-2013 « MATÉRIAUX : CARACTÉRISATION, PROCÉDÉS, CONTRÔLE – OPÉRATION ETMPA - 3^{ème} TRANCHE »

En l'absence de remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, avec 1 abstention et 21 voix pour,

- Le projet « Demande de financement FEDER - Matériaux : caractérisation, procédés, contrôle - opération ETMPA - 3ème tranche. Développement de la recherche technologique en énergie et matériaux à l'Université de Nantes » porté par l'Université de Nantes ;
- Le plan de financement prévisionnel pour la durée du projet prévue du 01/01/2013 au 30/06/2014 ;

Coût total du projet	680 000 €	100 %
Montant de la subvention européenne sollicitée	170 000 €	25 %
Montant des autres aides publiques	510 000 €	75 %
Part du maître d'ouvrage	0 €	0 %

- le dossier de demande de subvention FEDER de 680 000 € joint en annexe.

POINT 8.6 : APPROBATION DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2013-2014

M. BERNOUSSI explique que le calendrier universitaire soumis au Conseil d'Administration a été approuvé par les Conseils de gestion des composantes. Deux contraintes ont été prises en compte : quelques semaines communes de vacances pour que chaque étudiant puisse bénéficier de congés, notamment ceux qui suivent un double cursus ; la mise en location de locaux, notamment sur le site du Tertre. Le CEVU a donné un avis favorable, ainsi que la CPCA.

M. BOURGEOIS demande que le Conseil d'Administration impose à l'ensemble des composantes de prévoir une semaine de révision et pour les deux sessions. Actuellement, ce n'est pas le cas partout.

LE PRÉSIDENT répond que cette question pourra être débattue au CEVU.

M. TASSEL indique que le calendrier universitaire n'a pas été examiné par le Conseil d'Administration de l'IEMN-IAE. Une modification importante a pourtant été adoptée, les examens étant décalés après les congés de fin d'année, alors qu'ils avaient lieu avant.

M. BERNOUSSI répond que tous les calendriers ont été mis au point en concertation avec les composantes et s'il n'a pas été présenté au Conseil d'Administration de l'une d'elles, il a dû être présenté à son Conseil pédagogique. Le décalage des examens est sans doute lié à des contraintes de location de salles.

M. GUÉVEL estime que le Conseil d'Administration ne devrait pas voter sur des points qui n'ont pas été examinés par le Conseil de gestion d'une composante alors qu'ils auraient dû l'être.

M. LE BLAY estime qu'une décision sur le calendrier universitaire, qui a un impact direct sur la vie des étudiants, ne devrait pas pouvoir être prise par un conseil d'une composante où ils ne sont pas représentés.

M. BROCHARD ajoute que les personnels BIATSS sont également concernés et qu'il est important que leurs représentants au sein des Conseils de gestion aient leur mot à dire, quel que soit le statut de la composante.

LE PRÉSIDENT propose qu'un courrier soit adressé aux composantes leur rappelant la nécessité de faire approuver le calendrier universitaire par leur Conseil de gestion ou d'administration. Il propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, avec 9 abstentions, 2 voix contre et 12 voix pour, le calendrier universitaire 2013-2014 joint en annexe.

POINT 8.7 : APPROBATION D'UNE MODIFICATION DES STATUTS DE L'UFR DE PHARMACIE ET DES SCIENCES BIOLOGIQUES

M. CLERFEUILLE souligne qu'il ne s'agit que de prendre acte du changement d'adresse de l'UFR de Pharmacie et des Sciences Biologiques.

En l'absence de remarques, **LE PRÉSIDENT** propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve, à l'unanimité de ses 23 membres présents ou représentés, la modification des statuts de l'UFR Faculté de Pharmacie et des Sciences Biologiques détaillée dans le tableau joint en annexe.

POINT 8.8 : APPROBATION DE TARIFS, DONS ET SUBVENTIONS

M. BOURGEOIS considère que les photocopiés font partie des cours et sont financés par les frais d'inscription. Les faire payer entraîne des difficultés pour les étudiants qui n'en ont pas les moyens. Il conviendrait de réfléchir à la manière de leur donner un accès au contenu des photocopiés sous une forme numérique. Les tarifs de la formation continue restent très élevés. Cela pose problème quand ils sont à la charge de particuliers qui ne sont pas financés par leur entreprise.

Mme SAMI estime que le coût des photocopiés peut paraître modique. Mais, pour certains étudiants, dans une situation difficile et obligés de travailler pour financer leurs études, ils représentent une charge importante et leur posent de vraies difficultés. Cette question mériterait d'être débattue sérieusement.

M. CLERFEUILLE souligne que le mode de diffusion et le coût des photocopiés varie grandement d'une composante à l'autre. En ce qui concerne la formation continue, il rappelle qu'un tarif social a été institué.

Le Conseil d'Administration approuve, avec 4 abstentions, 1 voix contre et 18 voix pour, les tarifs détaillés dans le tableau joint en annexe.

POINT 8.9 : RENDU COMPTE D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. CLERFEUILLE souligne qu'il ne s'agit que d'un point d'information. Le nombre d'admissions en non-valeur est passé de 48 à 116 de 2011 à 2012, pour un montant moyen de 489 euros en 2012.

POINT 9 : QUESTIONS DIVERSES

- **Question de M. LELOUREC sur la carte multiservices**

M. LELOUREC fait savoir que quelques personnes s'inquiètent de certaines caractéristiques de la carte multiservices, qui comporte à la fois des supports électroniques, magnétiques, et des éléments écrits, comme le nom, le prénom, etc. Il serait souhaitable de séparer les deux services. Aux agents qui le demandent, il devrait être délivré d'une part une carte multiservices anonyme, qui permettrait d'avoir accès aux services nécessaires professionnellement : copie, parking, accès réservé, etc. ; d'autre part, une carte professionnelle qui comporterait les données personnelles, nom, prénom, photographie mais pas de support électronique magnétique. La carte multiservices dans sa configuration actuelle revient à porter son nom et son adresse sur la clé de son domicile, ce qui faciliterait le travail du voleur en cas de perte.

M. CLERFEUILLE répond qu'il y a plusieurs contraintes et que la carte multiservices doit être rattachée aux services rendus. Il est nécessaire par exemple qu'il y ait un minimum d'informations afin de déterminer le tarif applicable aux personnels qui vont prendre leur déjeuner au restaurant universitaire, etc.

M. BIAIS souligne que d'autres grandes institutions ont fait le choix de la carte multiservices qui présente un certain intérêt et un certain nombre d'avantage pour ses usagers. Elle nécessite une vigilance d'utilisation et, lorsqu'elle est perdue, il faut pouvoir la désactiver le plus rapidement possible. Pour des raisons de sécurité, il semble difficile de rendre anonymes les cartes d'accès aux bâtiments.

M. MENUET fait savoir que beaucoup de membres du personnel se posent la question des informations contenues dans cette carte. Il conviendrait que chacun puisse y avoir accès.

M. CLERFEUILLE explique qu'il a posé cette question et qu'on lui a répondu qu'aucune information n'était stockée sur la carte.

M. LE BLAY estime que la réponse selon laquelle aucune information n'est stockée ne paraît pas pouvoir être retenue. En effet, le prix d'un repas au restaurant universitaire dépend de l'indice de traitement.

LE PRÉSIDENT propose de demander ce qui figure sur la carte multiservices et s'il est possible d'en effacer les données personnelles.

En l'absence d'autres questions, **LE PRÉSIDENT** lève la séance à 14 heures 30.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

OLIVIER LABOUX

Pour le Président et par déléation
Le 1^{er} Vice-Président


Fabrice CLERFEUILLE